



CONDITIONS GENERALES DE SOUSCRIPTION  
POUR LE SUIVI DES OBJETS ET DES MOTIFS SUR LE WEB  
PAR RECONNAISSANCE DE FORMES  
EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



**PixWays**

**PixWays**

5 bis Avenue Marcel Proust  
28000 Chartres Cedex 8

SAS au capital de 254950 €  
RCS CHARTRES B 453 749 269  
Code APE 6311 Z  
N° TVA FR65453749269

Les présentes Conditions Générales de Souscription définissent les conditions selon lesquelles la société PixWays S.A.S, au capital de 254.950,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chartres sous le numéro 453 749 269, dont le siège social est situé 5 bis Avenue Marcel Proust 28000 Chartres Cedex 8, (« **PixWays** »), propose aux Clients de souscrire au Service PixTrakk Objects (tels que défini à l’Article 2 des Conditions Générales).

Nous vous invitons à lire attentivement les Conditions Générales et à les imprimer si vous le souhaitez avant la signature avec PixWays d'un contrat d'accès au Service PixTrakk Objects.

En régularisant avec PixWays un contrat d'accès au Service PixTrakk Objects, vous acceptez les présentes Conditions Générales et confirmez que :

- (i) vous avez la capacité de contracter ;
- (ii) vous remplissez toutes les conditions pour souscrire au Service PixTrakk Objects ou vous avez reçu la délégation et le pouvoir nécessaires pour représenter votre employeur ;
- (iii) vous avez lu, compris et accepté les Conditions Générales.

**Le Client et PixWays sont ci-après collectivement désigné(s) les « Parties » et individuellement une « Partie »**

**Etant préalablement exposé que :**

Dans un contexte d'accroissement des moyens et des supports de diffusion, en particulier sur Internet, les titulaires de contenu protégé par des droits de propriété intellectuelle sont plus que jamais confrontés à la problématique de l'utilisation de ces contenus.

Pour les créateurs et ayants droit d'œuvres protégées par le droit d'auteur et/ou celui des marques et/ou dessins et modèles, l'identification systématique d'objets ou de motifs qui ont été utilisés (déclarés ou non) permet à la fois d'effectuer un meilleur suivi des diverses utilisations qui en sont faites mais aussi d'en repérer les usages non autorisés et illicites.

Avec son Service PixTrakk Objects, PixWays propose un service unique de suivi des utilisations des objets ou motifs sur Internet, contribuant ainsi au respect des droits de propriété intellectuelle des créateurs et/ou titulaires de droits de propriété intellectuelle, que ce soit directement ou indirectement via leurs mandataires.

Basé sur la reconnaissance de formes en intelligence artificielle, le Service PixTrakk Objects permet de repérer les éléments identiques ou similaires aux objets ou motifs des créateurs et/ou titulaires de droits de propriété intellectuelle sur Internet.

Ce service de traçage permet aux titulaires de droits de propriété intellectuelle sur des objets ou motifs, directement ou indirectement via leurs mandataires, de repérer les reproductions et/ou représentations de leurs objets ou motifs.

## Article 1 : Définitions

Les termes comportant une majuscule et utilisés dans les Conditions Générales, y compris dans le préambule, sont tels que définis ci-dessous.

**Actif** : désigne un objet ou un motif protégé par des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, dessin et modèle ou marque) et identifié sur une Image.

**Base de référence PixTrakk** : désigne la base de données des Actifs du Client bénéficiant directement ou indirectement du Service PixTrakk Objects.

**Client** : désigne toute entité ou toute personne disposant de droits de propriété intellectuelle afférents aux Actifs, que ce soit directement ou indirectement via son mandataire, utilisant le Service PixTrakk Objects.

**Conditions générales** : désignent les présentes conditions générales de souscription incluant son préambule et ses Annexes.

**Image** : désigne une photographie ou reproduction d'un Actif fournie en format électronique basse résolution, servant à constituer la Base de référence PixTrakk.

**Match** : désigne une identification d'une utilisation de tout ou partie d'un Actif sur Internet ; elle peut être identique ou similaire à l'Actif ou concerner un produit dérivé de l'Actif.

**Option** : désigne les prestations additionnelles qui peuvent être souscrites par le Client indépendamment ou en sus du Service PixTrakk Objects et qui donnent lieu à une tarification particulière.

**Service PixTrakk Objects** : désigne la prestation technique d'intelligence artificielle au moyen de laquelle les publications des Actifs publiés sur Internet sont collectés, identifiés et comparés à la Base de référence PixTrakk grâce à une recherche par image ou mots clés des objets sur le web. Quand un Match est trouvé, l'information est transmise au Client via une interface web.

**Signature** : signature digitale d'une Image générée par PixWays au moment du dépôt de celle-ci dans la Base de référence PixTrakk et servant à identifier les Matchs.

**Souscription** : désigne l'acte par lequel le Client accepte expressément les Conditions Générales et souscrit au Service PixTrakk Objects.

**Usage illicite** : désigne tout usage d'un Actif sur internet identifié à partir de la Base de référence Pixtrakk et dont la reproduction n'a pas fait l'objet d'une autorisation par le Client.

**Utilisateur** : désigne toute personne ayant fait ou faisant un Usage d'un ou plusieurs Actifs, tel qu'identifié par le biais Service PixTrakk Objects.

## Article 2 : Objet

L'objet des Conditions Générales est de définir les conditions de la fourniture du Service PixTrakk Objects au Client.



## 2.1 PixWays s'engage à :

- Selon le paramétrage souhaité par le Client :
  - Rechercher des Actifs sur le web aux moyens de mots clés exprimés dans de multiples langues et notamment en français, anglais, allemand, espagnol, portugais, italien, néerlandais, polonais, russe, japonais et mandarin.
  - Rechercher des objets et motifs identiques aux Images des Actifs sur le web ;
  - Rechercher des objets et motifs similaires aux Images des Actifs sur le web ;
  - Rechercher des produits dérivés des Actifs sur le web ;
- Fournir au Client les Matchs, dès disponibilité, *via* un accès web ;
- Faire bénéficier le Client de tous les développements techniques et commerciaux ;
- Ne faire aucun usage détourné des Images mises à sa disposition.

## 2.2 Le Client

Le Client confie à PixWays les Images des Actifs selon les modalités décrites en Annexe 1 afin d'en suivre les reproductions parues sur Internet *via* le Service PixTrakk Objects.

Dès la souscription au Service PixTrakk Objects, le Client choisit un paramétrage du Service PixTrakk Objects parmi les suivants :

- Recherche d'objets et motifs identiques aux Images des Actifs sur le web ;
- Recherche d'objets et motifs similaires aux Images des Actifs sur le web ;
- Recherche de produits dérivés des Actifs sur le web ;

Le Client s'engage à fournir PixWays tout document ou information utile à la fourniture du Service PixTrakk Objects.

Le Client reconnaît et accepte :

- Être seul responsable de la détermination des utilisations illicites des Images et des Actifs via le Service PixTrakk Objects ;
- Qu'une Signature ne constitue en aucun cas une œuvre dérivée d'une Image.

## Article 3 : Mise en service, fonctionnement et modalités de souscription du Service PixTrakk Objects

**3.1** PixWays s'engage à fournir au Client la liste des éléments nécessaires à l'intégration des Images des Actifs du Client au Service PixTrakk Objects.

**3.2** Le Service PixTrakk Objects est assuré par PixWays et ses modalités techniques de déploiement sont précisées en Annexe 1.

**3.3.** Le fonctionnement du Service PixTrakk Objet inclut les phases incompressibles suivantes au sein desquelles PixWays et le Client doivent prendre part activement et à savoir, la prise en charge d'un nouvel Actif décrite à l'article 3.4, la recherche par mots clés des images des Actifs sur le web décrite à l'article 3.5, l'amélioration de la détection d'un objet ou motif via le réapprentissage de l'Intelligence Artificielle propre au Service PixTrakk Objects décrite à l'article 3.6, et la validation des résultats et réapprentissage constant décrite à l'article 3.7.

**3.4.** La phase de prise en charge d'un nouvel Actif nécessite :

1. En premier lieu, la préparation de l'apprentissage de l'Intelligence Artificielle propre au Service PixTrakk Objects : cette phase requiert des éléments descriptifs des Actifs ;
2. En second lieu, l'apprentissage initial de l'Intelligence Artificielle propre au Service PixTrakk Objects via le Réseau de Neurones : cette phase requiert de la part de PixWays la création d'un ensemble d'apprentissage et un ensemble de validation.

**3.5.** La phase de recherche par mots clés des images des Actifs sur le web nécessite :

1. La traduction des mots clés dans 27 langues pour amplification de la recherche ;
2. Le parcours (dit « crawl ») des sites web (à savoir tout le net et /ou en partie via une liste de sites fournies par le Client, et/ou les bases de dépôts de dessins & modèles proposées par PixTrakk Objects – sur demande) ;
3. La récupération des Images des Actifs à tester (site web, page web et url de l'image).

**3.6.** La phase d'amélioration de la détection d'un objet ou motif via le réapprentissage de l'Intelligence Artificielle propre au Service PixTrakk Objects nécessite :

1. En premier lieu, le Perfectionnement de l'apprentissage initial de l'Intelligence Artificielle via le Réseau de Neurones ;
2. En second lieu, l'utilisation des Images des Actifs de la Base de référence de PixTrakk Objects (Images initiales ou bien Images des Actifs déjà détectées par PixTrakk Objects)

**3.7.** La phase de validation des résultats et réapprentissage constant nécessite :

1. Le test des images collectées des Actifs au moyen de la détection d'un Actif dans l'image ;
2. La validation du résultat au moyen d'un stockage et archivage des Images des Actifs dans la Base de référence de PixTrakk Objects, de la déduplication visuelle pour le stockage afin de ne pas stocker de doublon pour le même Actif ainsi que de la captation des mots clés autour de l'Image de l'Actif validée dans le site web au moyen de l'amplification de la recherche par mot clés.

**3.8.** Compte tenu de la durée nécessaire à la mise en place de chacune des quatre (4) phases sus-décris et de la fonction de réapprentissage constant de l'Intelligence Artificielle propre au Service PixTrakk Objects, le Client convient que plus son abonnement s'étend dans la durée, plus le Service PixTrakk Objects sera susceptible de lui offrir de Matchs de qualité.

**3.9.** En toute hypothèse, PixWays s'engage à fournir tous les efforts raisonnables afin d'assurer la permanence, la continuité et la qualité du Service PixTrakk Objects. A cet égard, il est expressément entendu que PixWays ne souscrit à l'égard du Client qu'une obligation de moyens et s'engage à ce titre à mettre tout en œuvre pour prodiguer un service de moyens permettant la comparaison d'Images d'Actifs et de mots clefs en différentes langues au moyen de l'Intelligence Artificielle afin de restituer des listes de sites sur lesquels les Actifs sont parus, et pour chaque site une liste des pages sur lesquelles les Actifs sont parus.



## **Article 4 : Marques, Images et logos**

Le Client et/ou son mandataire autorise(nt) PixWays à utiliser sa/leur marque(s) et son logo(s) et éventuellement, sur demande spécifique, quelques Images d'Actifs dans la stricte limite de la promotion du Service PixTrakk Objects.

## **Article 5 : Durée**

**5.1** Le Client souscrit au Service PixTrakk Objects pour une durée minimum de trois (3) mois, sauf recherche ponctuelle ou durée spécifique dans le cadre d'un accord particulier avec une société ou un organisme ou d'une offre promotionnelle particulière.

Au-delà des 3 mois ou à la fin de la recherche ponctuelle, si aucune recherche n'est active mais que le Client souhaite garder l'accès à l'interface, des frais d'accès seront facturés (stockage et consultation des anciens Matchs relevés par PixTrakk Objects).

La souscription est renouvelable mensuellement, par tacite reconduction et pour une période d'un mois, sauf résiliation de la Souscription dans les conditions énoncées ci-après.

**5.2** Chaque Partie pourra résilier la Souscription sans préavis par l'interface d'abonnement mis à sa disposition ou, en l'absence d'interface, par e-mail, courrier ou lettre recommandée. L'abonnement sera résilié à la fin du mois en cours.

**5.3** En cas de résiliation du fait de PixWays la redevance sera remboursée au prorata de la durée d'utilisation du Service PixTrakk Objects.

## **Article 6 : Portée géographique de la fourniture du Service PixTrakk Objects**

Le Service PixTrakk Objects est fourni mondialement.

## **Article 7 : Conditions financières**

**7.1** Le Client verse à PixWays, en contrepartie de l'accès au Service PixTrakk Objects, une redevance mensuelle pour un abonnement dont le montant est celui défini au moment de la signature de l'accord financier entre les parties ou celui payé au moment de l'abonnement en ligne, selon le tarif en vigueur au moment de l'engagement ou selon le devis fait par PixWays au Client. La redevance est susceptible d'être révisée selon les modalités prévues aux articles 7.2 et 7.3 des Conditions Générales.

La redevance dépend du nombre d'objets ou produits suivis par le Service PixTrakk Objects. Les factures seront basées sur le nombre de produits actifs présents sur la plateforme le premier jour du mois.

La redevance est payable à l'avance. La redevance de tout mois commencé est due. Si le Client fait le choix d'une Option, le prix de cette Option sera ajouté à la redevance mensuelle due, conformément aux conditions tarifaires vues entre les parties.

**7.2** Le montant de la redevance mensuelle est révisable chaque année calendaire. L'évolution de la grille de tarifs est annoncée au moins deux mois avant la fin de l'année calendaire. Le Client peut résilier le Service PixTrakk Objects selon les dispositions de l'article 5.2 ci-dessus.

**7.3** L'accès au Service PixTrakk Objet peut être fourni au Client gratuitement ou avec un tarif préférentiel dans le cadre d'un accès découverte, d'une promotion, d'un concours gagné, d'une participation à un évènement, d'appartenance à une société ou un organisme avec lequel PixWays a signé un accord financier spécifique pour ses membres, ou toute autre action marketing de PixWays. Cet accès gratuit ou à tarif préférentiel est valable pour la durée indiquée dans le cadre de l'action marketing concernée ou de l'accord avec la société ou l'organisme concerné. Pour prolonger l'accès au Service PixTrakk Objects, le Client devra prolonger son abonnement aux conditions financières normales d'accès au Service PixTrakk Objects ou, éventuellement, aux conditions financières plus favorables que le tarif normal qui lui seront proposées lors du réabonnement.

## **Article 8 : Propriété intellectuelle**

Tous les textes, illustrations, œuvres, images et vidéos reproduits ou représentés sur le Site de PixWays sont protégés au titre de la propriété intellectuelle, pour toute la durée de protection de ces droits et pour le monde entier.

À ce titre et conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, seule l'utilisation pour un usage privé, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du code de la propriété intellectuelle, est autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification ou adaptation totale ou partielle du Site et/ou de tout ou partie des éléments se trouvant sur le Site ou qui y sont incorporés est strictement interdite.

Les Clients s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour signaler à PixWays toute violation de droit de propriété intellectuelle qu'ils constateraient.

Par ailleurs, le Client s'engage à :

- Ne pas recopier tout ou partie du site PixTrakk Objects sur un autre site ou un réseau interne d'entreprise ;
- Ne pas créer de lien hypertexte entre un autre site et le site de PixTrakk Objects, sans accord préalable de PixWays.

Le Client s'interdit de dupliquer le Service de PixTrakk Objects auquel il a souscrit ainsi que de commercialiser des services similaires ou reproduisant des droits de Propriété Intellectuelle de PixWays sur PixTrakk Objects.



Le Client déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les Actifs, être seul responsable de toutes les utilisations qui seront faites des Matchs issus des Service de PixTrakk Objects ainsi que du bien fondé des demandes y afférent formées auprès des Utilisateurs. PixWays ne sera en aucun cas responsable des différends qui y seraient relatifs.

### **Article 9 : Confidentialité**

**9.1** Sont considérées comme confidentielles les informations relatives aux Conditions Générales et aux stipulations qui y sont contenues, et de manière générale, sans que cette liste soit limitative, à la Base de référence PixTrakk, au Service PixTrakk Objects, à la technologie utilisée par PixWays, aux activités présentes et futures de PixWays et au savoir-faire, que ces informations soient obtenues directement ou indirectement auprès de PixWays, de ses employés, sous-traitants, mandataires ou prestataires de service.

**9.2** Le Client s'engage (i) à ne pas utiliser les informations confidentielles, pour quelque cause que ce soit, sauf en exécution des droits et obligations découlant des Conditions Générales, (ii) à ne divulguer les informations confidentielles à quiconque, par quelque moyen que ce soit, sauf à ceux de ses employés, prestataires de service ou sous-traitants auxquels ces informations sont nécessaires dans le cadre de l'exécution des Conditions Générales. Cette stipulation ne s'applique pas dans l'hypothèse d'une communication d'informations confidentielles sur demande d'une autorité administrative ou judiciaire.

**9.3** Le Client s'engage à faire respecter cette obligation de confidentialité par ses préposés et collaborateurs.

**9.4** Nonobstant les stipulations du présent article, PixWays pourra faire état de l'existence de la relation contractuelle avec le Client à titre de référence commerciale, conformément aux usages en la matière.

**9.5** En cas de résiliation de la Souscription, les obligations de confidentialité prévues dans le présent Article 9 seront maintenues pendant une durée de dix (10) ans.

### **Article 10: Limitation de responsabilité**

**10.1** PixWays ne saurait être tenue responsable que des conséquences pécuniaires des dommages directs et prévisibles résultant de la fourniture du Service PixTrakk Objects.

**10.2** PixWays ne saurait en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des dommages indirects ou imprévisibles occasionnés dans le cadre de la fourniture du Service PixTrakk Objects, quel que soit le territoire concerné, et sans que cette liste soit limitative, tout gain manqué, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, coût de l'obtention d'un produit, d'un logiciel, d'un service ou d'une technologie de substitution, remise en cause d'un titre de propriété intellectuelle du Client.

**10.3** PixWays ne saurait être tenue pour responsable des interruptions, lenteurs et inaccessibilités au réseau Internet ou de tout autre problème affectant les transmissions sur les réseaux de télécommunications et perturbant l'utilisation de la Base de référence PixTrakk et la fourniture du Service PixTrakk Objects.

**10.4** La responsabilité globale de PixWays, toutes causes confondues, ne pourra être supérieure aux sommes effectivement perçues par PixWays, dans le cadre de la fourniture du Service PixTrakk Objects au Client, pendant les douze (12) mois précédent la demande en justice.

**10.5** En tout état de cause, le Client ne pourra mettre en jeu la responsabilité de PixWays, du fait d'un manquement au titre des Conditions Générales, que pendant un délai d'un (1) an à compter de la survenance du manquement en cause, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

### **Article 11 : Force majeure**

**11.1** Chacune des Parties ne saurait voir sa responsabilité engagée pour le cas où l'exécution de ses obligations serait retardée, restreinte ou rendue impossible du fait de la survenance d'un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence, ou d'un cas fortuit (ci-après la « Force Majeure »).

**11.2** Dans l'hypothèse de la survenance d'une Force Majeure, l'exécution des obligations de chaque Partie est suspendue. Si la Force Majeure se poursuit pendant plus de trois (3) mois, la Souscription pourra être résiliée à la demande de la Partie la plus diligente sans pour autant que la responsabilité d'une Partie puisse être engagée à l'égard de l'autre. Chacune des Parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent de la survenance de la Force Majeure.

Sont notamment considérée comme Force Majeure, sans que cette liste soit limitative, les évènements suivants : fait du prince, guerre (déclarée ou non), terrorisme, invasion, rébellion, blocus, sabotage, vandalisme, grève totale ou partielle externe à chacune des Parties , conflit social externe à chacune des Parties, trouble civil, intempérie, catastrophe naturelle, incendie, épidémie, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement notamment en énergie, défaillance dans la fourniture de l'énergie électrique, du chauffage, de l'air conditionné, des réseaux de télécommunications, du transport des données, défaillance de satellites, évolution de la loi ou de la jurisprudence empêchant la fourniture de tout ou partie du Service PixTrakk Objects.

### **Article 12 : Résiliation en cas d'inobservation par l'une des Parties des obligations énoncées aux présentes**

En cas d'inobservation par l'une des Parties des obligations énoncées aux présentes, la Souscription pourra être résiliée de plein droit par l'autre Partie un (1) mois après mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen écrit assorti d'un accusé de réception, restée sans effet.

### **Article 13 : Données personnelles**



Dans le cadre de la fourniture du Service PixTrakk Objects, PixWays est susceptible de traiter des Données Personnelles du Client selon les termes de la [Charte relative au traitement des données](#) personnelles du Client, qui est soumise à acceptation du Client lors de son inscription au service PixTrakk Objects et accessible [ici](#).

Si les Données Personnelles sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le CLIENT en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données lui seront précisées.

Conformément au règlement (UE) 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en envoyant un mail à [objets@pixtrakk.com](mailto:objets@pixtrakk.com) ou par voie postale à l'adresse du siège social de PixWays, en justifiant de son identité.

Si le Client estime que la protection de ses données personnelles n'est pas assurée, il peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), en France.

#### **Article 14 : Droit applicable et juridiction compétente**

Les Conditions Générales sont régies par la loi française. Tout différend portant sur l'interprétation et l'exécution des Conditions Générales, s'il ne peut être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Paris, France.

#### **Article 15 : Langue**

Les Conditions Générales sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### **Article 16 : Annexes**

Les Annexes listées ci-après font partie intégrante des Conditions Générales :

- Annexe 1 : Caractéristiques techniques du Service PixTrakk Objects



## Annexe 1 : Caractéristiques techniques du Service PixTrakk Objet

Le Client est tenu de fournir les Images de ses Actifs à PixWays au moyen de fichiers images compressés qui sont réputés être :

- minimum de 400 X 600 pixels ;
- en format JPEG.

Le chargement des Images des Actifs par le Service PixTrakk Objects se fait sur l'interface en ligne du Service PixTrakk Objects. Les instructions sont données par l'interface.

Le Client est tenu de remplir un formulaire avec un certain nombre de renseignements sur l'objet pour permettre le lancement du processus d'apprentissage du moteur d'intelligence artificiel.

Les Matchs reprenant les Images des Actifs du Client sont collectés par sites et non par pages. Le Client dispose d'un formulaire de saisie apte à faciliter le tri et le classement des Matchs.

Le Client peut accéder à tout moment au suivi des Matchs en se connectant sur l'interface du Service PixTrakk Objects en ligne ou tout autre moyen technologique à venir. Les informations de connexion seront fournies au client au moment de son adhésion au service. Les Matchs seront accessibles tout le temps de son abonnement au Service PixTrakk Objects.

Lors de la souscription, les contacts techniques seront communiqués au Client. Pour toute information, contactez le support à [objets@pixtrakk.com](mailto:objets@pixtrakk.com).